

MOBILISER L'ENERGIE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS



Valorisation du patrimoine naturel

Référence au dispositif PDRH : 323-D – Code mesure LEADER : 413

Face aux enjeux environnementaux et énergétiques, les acteurs locaux proposent de contribuer à la préservation du milieu naturel et de favoriser la mise en place de comportements « éco-citoyens » sur le territoire du Pays de Guingamp. La sensibilisation des acteurs ruraux et la valorisation des ressources locales seront encouragées afin de mobiliser toutes les énergies humaines dans un objectif de préservation de la planète.

OBJECTIFS

En considération :

- De la charte de l'environnement et du développement durable élaborée en commun par les Pays de Guingamp et du Trégor Goëlo
- Du SCOT du Pays de Guingamp
- Des démarches SAGE engagées
- De l'action en cours concernant la mesure de l'empreinte écologique du Pays de Guingamp

Préserver le patrimoine, le valoriser et en assurer la promotion, dans le cadre – ou non - d'une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

Accompagner la politique de valorisation et de préservation des massifs boisés importants, existant sur le territoire du Pays.

DESCRIPTION (INVESTISSEMENTS ET OPERATIONS ELIGIBLES, MODALITES D'INTERVENTION)

Opérations éligibles

Actions et investissements contribuant au développement de centres nature sur le Pays et en particulier :

- le centre d'initiation à la rivière à Belle Isle en Terre,
- l'aquarium rivière à Belle Isle en Terre,
- Le centre forêt bocage à La Chapelle Neuve,
- Les classes de mer et de rivière...

En vue de réduire l'empreinte écologique du pays de Guingamp et de développer des comportements éco-responsables :

Actions de sensibilisation pour la préservation du patrimoine naturel

Actions de conseil pour la préservation du patrimoine naturel

Actions et animations de démonstration portant sur des projets de mise en valeur des sources d'énergies renouvelables (bois, biomasse, vent...) et des espaces naturels remarquables – **dispositif mobilisable par les bénéficiaires de la fiche dispositif.**

Valorisation du patrimoine naturel

Dépenses éligibles

Investissements matériels

Travaux sur bâtiments/Aménagement de locaux – Centres nature : matériaux et matériels de Haute Qualité Environnementale ou Haute Performance Energétique

Supports et documents d'information (plateforme Web, ressources en ligne...)

Elaborations de documents et outils pédagogiques (sentiers d'interprétation...)

Petit matériel (bureautique, informatique, vidéo,...)

Banque de données informatiques, investissements logiciels

Investissement immatériels

Etudes

Maîtrise d'œuvre

Forums, colloques, manifestations, résidences (artistes)

Salaires et frais de déplacements des intervenants et animateurs

Frais de prestations externes directement liés aux actions

Critères d'éligibilité

Le dossier devra répondre aux critères d'éco-conditionnalité des aides arrêtés par le Pays de Guingamp.

Les supports papier de communication seront réalisés sur du papier recyclé.

L'ensemble des infrastructures devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Seuls les travaux réalisés par des entreprises ou des artisans seront aidés.

Une priorité sera donnée aux opérations qui s'inscrivent dans un schéma (centres nature)

Bénéficiaires

Collectivités territoriales et leur groupements (dont territoires organisés : pays)

Associations

Propriétaires privés

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions

Nombre total des investissements

Nombre de publications

Valeurs cibles

10

7

5

Indicateurs de résultat

Fréquentation des sites

Emplois créés ou maintenus

+5 %

5

Effets attendus sur le territoire

Attractivité des zones rurales

Développement de nouveaux comportements éco-citoyens

Maintien d'une occupation équilibrée de l'espace

Taux d'aide publique cofinancée

100 % maximum

Les opérations éligibles n'ont pas vocation à être dans le champ concurrentiel